

## Editorial



Avec cette troisième parution de la Lettre de l'Observatoire URD en 2013, nous revenons sur des thèmes importants : la reconstruction et la gouvernance dans le secteur de l'environnement. Il ressort des recherches que nous avons menées que la reconstruction de logements semble majoritairement incontrôlée. S'agit-il d'un échec de la stratégie appliquée pour atteindre les objectifs fixés par l'État ? Il est certainement trop tôt pour pouvoir l'affirmer et la principale leçon à retenir pour l'instant, c'est qu'il faut faire les bons choix et

maintenir le cap. Beaucoup d'efforts ont été déployés par les populations démontrant ainsi que le problème n'est pas tant les moyens financiers mais bien l'encadrement à mettre en place pour faciliter une reconstruction cohérente : de récentes avancées dans le cadre institutionnel existant sont encourageantes.

L'environnement quant à lui a des liens évidents avec la reconstruction. En effet, l'amélioration de l'environnement en Haïti représente un projet très ambitieux qui exige un concours d'actions de tous les secteurs de la société. Pour l'instant, l'administration publique ne dispose pas des moyens humains et financiers suffisant pour poursuivre ses objectifs et produire les impacts escomptés. Il ne s'agit que d'un chantier parmi d'autres tout aussi important à envisager.

*Isabelle Fortin, coordinatrice de l'Observatoire Haïti / Groupe URD*

Contact à Port-au-Prince : Isabelle Fortin - [ifortin@urd.org](mailto:ifortin@urd.org)  
 Tel : +509 3170 7570 / Site Internet : [www.urd.org/haïti](http://www.urd.org/haïti)

## Sommaire

### Actualités de l'Observatoire Haïti ..... 2

- Séminaire de capitalisation des projets financés par la Chaine du Bonheur..... 2
- Formations à « l'évaluation de la qualité de l'action humanitaire » ..... 2

### Leçons apprises ..... 3

- Le logement en Haïti : quelle perspective près de quatre ans après le séisme ?..... 3
- La détérioration de l'environnement en Haïti au regard de la gouvernance ..... 8

### • Séminaire de capitalisation des projets financés par la Chaîne du Bonheur

Du 30 septembre au 2 octobre dernier s'est tenu le séminaire intitulé « En quête de la post-urgence durable : les actions des partenaires de la Chaîne du Bonheur en Haïti ». Ce temps de débats a eu pour objet de revenir, avec les ONG financées par la Chaîne du Bonheur depuis 3 ans, sur la pertinence des options prises, sur les risques et opportunités créés par ces programmes ; d'identifier ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné et de mettre en commun ce qui peut être extrait comme enjeux à prendre en compte, méthodes et savoir-faire pour des activités durables dans une période de post-urgence.

Pendant 3 jours, jusqu'à 90 personnes (représentants des huit ONG suisses appuyées, l'Ambassadrice de Suisse en Haïti, des représentants d'organisations locales, etc.) ont eu des échanges structurés autour d'enjeux stratégiques, techniques, sociaux et de résilience.

Les vidéos réalisées auprès des partenaires de la Chaîne du Bonheur sont disponibles en ligne : <https://vimeo.com/album/2542977>

### • Formations à « l'évaluation de la qualité de l'action humanitaire »

Deux sessions de la formation " Evaluation de la qualité de l'action humanitaire" auront lieu en novembre et en décembre. La première session aura lieu du 25 au 29 novembre 2013 à Port-au-Prince, et la seconde du 9 au 13 décembre, au 3 rue Pacot (local de l'ONAVC).

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES** - A l'issue de la formation, tous les participants maîtrisent les concepts clés liés à l'évaluation et sont en mesure d'utiliser les outils pertinents en fonction de leurs besoins.

#### CONTENU DE LA FORMATION

- Définir l'évaluation et les objectifs de l'évaluation, les types d'évaluation ;
- Les référentiels et critères d'évaluation ;
- Préparer une évaluation ;
- Réaliser une évaluation ;
- Utiliser les résultats des évaluations ;
- La qualité des évaluations ;
- Outils et techniques de collecte des données ;
- Conclusion et évaluation de la formation.

#### PRE-REQUIS

- Maîtriser la langue française (écrit, lu, parlé) ;
- Poste directement en lien avec des projets / programmes.

**PUBLICS VISES** - Cette formation s'adresse aux professionnels haïtiens des Institutions publiques (Ministères, Administrations, Universités), des Organisations Non Gouvernementales Internationales ou Nationales, des Nations Unies ou des bailleurs de fonds gérant des projets et/ou réalisant des évaluations (ex : Chargé de programme, Chef de projet, Responsable Évaluation, Responsable Qualité...).

**DIVERS** - En raison du nombre de places limitées, nous vous invitons à compléter le formulaire d'inscription le plus rapidement possible et le renvoyer à [ifortin@urd.org](mailto:ifortin@urd.org)

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter Isabelle Fortin au 31707570/ 34824605 ou [ifortin@urd.org](mailto:ifortin@urd.org)

### • Le logement en Haïti : quelle perspective près de quatre après le séisme ?

**Richener Noel, octobre 2013**

*La question du logement est triplement fondamentale dans le contexte post-séisme en Haïti : d'abord, le pays vit un important déficit chronique en matière de logement, ensuite la qualité inappropriée des habitations est largement responsable des considérables pertes humaines au moment du séisme et enfin le nombre de personnes à reloger urgemment était estimé à près de deux millions au lendemain de la catastrophe. De ce fait, le problème du (re) logement était posé non pas en matière d'abris visant un retour à la « normalité » pré-séisme, mais dans le sens d'un aménagement décent et sécuritaire (liant ainsi la quantité à la qualité) ; il s'agissait de ne pas répéter les erreurs du passé. Aujourd'hui, près de quatre ans après le séisme, la situation a évolué : d'intenses actions de reconstruction de logement sont visibles partout à travers le pays, principalement dans la région métropolitaine, et des centaines de milliers de personnes ont pu trouver à s'abriter de façon transitoire permanente. Cependant, compte tenu du nombre important de constructions anarchiques et de l'impossibilité d'instituer un leadership fort dans ce domaine, la construction de logements ne s'inscrit toujours pas dans un cadre de relèvement. En dépit de l'implication d'un certain nombre d'institutions dans la construction de logements (appui à la reconstruction, formations...), un nombre toujours plus important de maisons continue à échapper au contrôle des pouvoirs publics. Le chantier du renforcement des institutions haïtiennes nécessaire dans le contexte actuel semble tarder à réellement s'amorcer.*

#### **Initiatives institutionnelles de construction de logements**

L'État haïtien n'a jamais envisagé de s'impliquer directement – c'est-à-dire comme maître d'œuvre – dans la construction de logements ; c'est du moins ce qui a été exprimé dès le départ à travers le document de Politique nationale de logement<sup>1</sup>. « Notre rôle, comme État, est avant

tout d'appuyer les familles et le secteur privé pour leur permettre de construire un parc de logements à un prix abordable, sûrs et de qualité, au travers d'un effort concerté de formation, d'information et de respect de la conformité<sup>2</sup>. » L'UCLBP allait jusqu'à décourager une offre de relogement clef en main, qui casserait à son avis l'élan du marché du logement et entrainerait l'État sur un terrain dont il n'aurait pas la maîtrise. Cette considération de ne pas ouvrir un chantier public de logements se basait sur l'idée que les familles allaient prendre l'initiative de l'auto-construction ; en général, les familles haïtiennes font elles-mêmes construire leur maison. Selon l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI), plus de 80 % des ménages propriétaires ont construit ou fait construire leur logement<sup>3</sup>. Cette décision de ne pas offrir des maisons achevées a été plus ou moins respectée dès le début de la phase de reconstruction, la plupart des bailleurs de fonds ayant également hésité à se lancer dans de tels projets.

Malgré ces réticences, un certain nombre de projets de construction de logement a cependant été réalisé ou est en cours dans la région métropolitaine de Port-au-Prince et dans d'autres villes et régions rurales du pays. Le Bailleur de fonds suisse, la Chaîne du Bonheur, a par exemple, à travers des organisations non gouvernementales (ONG), financé la construction de plusieurs milliers de logements dans les régions des Palmes et du Sud-Est. Par ailleurs, à Gressier, Léogâne, Cabaret, un nombre important de logements sont en cours de construction notamment avec l'aide de l'Agence Américaine de Développement International (USAID). Du côté de l'État, plusieurs initiatives de construction de logements ont été lancées depuis 2011. Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) a été l'instigateur en 2012 d'un programme dénommé « Katye pa m poze » (Mon quartier est tranquille), qui visait à construire des parcs de maisons dans certaines villes de province, surtout dans les chefs-lieux des départements du pays. Les informations, telles

<sup>1</sup> Par l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP), version d'avril 2012.

<sup>2</sup> Version numérique, Page 7.

<sup>3</sup> IHSI (2003): Enquête sur les conditions de vie, 2003.

que le coût et le nombre total de maisons construites ou à construire, les calendriers de réalisation, le niveau d'avancement actuel, les procédures du choix des bénéficiaires n'ont toutefois pas été rendues publiques. Ce projet porté par le ministère de l'Intérieur, ne semble pas avoir impliqué les instances publiques s'occupant normalement du logement (l'Entreprise Publique de Promotion de Logements sociaux, l'Unité de Construction de Logements et Bâtiments Publics). Le projet de Morne-à-Cabris (appelé aussi Lumane Casimir) est un autre exemple de construction de logements par l'État. Représentant un investissement de plus de 48 millions de dollars (36 millions Euros), il vise à loger ou reloger plus de 3 000 familles dans un quartier nouvellement aménagé. Il a lui aussi été lancé dans la plus grande discrétion ; très peu d'informations ont été divulguées dans la presse le concernant. Selon le Premier Ministre haïtien, Laurent S. Lamothe, (rapporté par un article d'Ayiti Kale Je<sup>4</sup>), lors d'une rencontre avec la commission économique et financière du Sénat haïtien, le projet de logements de Morne-à-Cabris est, en fait, celui qui avait été préalablement prévu pour Fort-National (porté par l'ancien Gouvernement de Jean Max Bellerive).

Outre ces activités de construction de logements, il faut aussi noter les programmes d'aménagement de certains quartiers de la région métropolitaine (Villa-Rosa, Haut-Turgeau, Baillargeau, Martissant, Christ-Roi...) financés par l'Union Européenne, la Banque Mondiale, le Fonds de Reconstruction d'Haïti, les Nations-Unies ou encore l'Agence Française de Développement (AFD) et qui visent surtout à la revitalisation tout en y améliorant l'offre de logements et l'accès aux services de base<sup>5</sup>.

### **Initiatives non encadrées de reconstruction de logements**

Depuis le séisme de 2010, la région métropolitaine a subi de nombreuses mutations : de Tête-de-l'Eau (Pétion-Ville) à la Rivière-Froide (Carrefour), le bassin versant de Morne-Hôpital est pris d'assaut par des milliers de gens,

<sup>4</sup> Disponible sur le site de l'Alter-Press, <http://www.alterpresse.org/spip.php...>, lu le 26 septembre 2013.

<sup>5</sup> Les projets de construction de logements menés par les institutions ne sont pas toujours légaux ou suivis des autorités étatiques. Le rapport de recherche « Reconstruction et environnement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince : cas du Morne-Hôpital ou l'histoire d'un déni collectif » a montré que ces projets ont souvent un caractère anarchique.

excavant la montagne afin de circonscrire et d'aplanir des emplacements<sup>6</sup>. De Carrefour à Léogâne en passant par Mariani, la situation est tout aussi préoccupante : d'intenses travaux de construction font de cette zone l'un des véritables pôles d'extension de la région métropolitaine de Port-au-Prince. La région nord de Port-au-Prince, dans les communes de Croix-des-Bouquets, Ganthier et Cabaret, a elle aussi subi une importante densification avec un colossal chantier de construction de maisons. Un ancien maire de la Croix-des-Bouquets a fait part du doublement de la population de cette commune (passant d'environ 350 000 à plus de 800 000) depuis 2010. L'imposant quartier de Canaan situé à l'entrée de la Route nationale no 1 témoigne de l'ampleur des constructions de tous types dans cette commune<sup>7</sup>.

Ces investissements, s'ils traduisent le fort dynamisme de relèvement par les populations elles-mêmes, ne sont toutefois pas exempts d'impacts négatifs : ces maisons et nouveaux quartiers spontanés (érigés sans la moindre planification) accentuent la dégradation environnementale, n'épargnant pas les pentes fortes, ravines, vallons, rivières et sources d'eau (au Morne-Hôpital, à Carrefour et à Gressier par exemple), marais. Au total, il s'agit de plusieurs dizaines de milliers de logements échappant au contrôle de l'État et qui se réalisent en dehors de toute planification urbaine, aménagement de quartier, plan ou même mesure de prévention des risques. Cette forme d'occupation du territoire met en danger les occupants (exposition aux risques environnementaux) et fragilise davantage le cadre environnemental et l'équilibre écologique de la région métropolitaine. Près de vingt sources d'eau alimentant la région métropolitaine sont actuellement en péril (pollution et approvisionnement) au Morne-Hôpital en raison de l'occupation anarchique en amont.

### **Leadership de l'état dans la construction de logements**

Après le séisme, une prise de conscience de l'importance de la gouvernance territoriale de la part des responsables de l'État et même de la communauté internationale avait été constatée. D'importants efforts avaient alors été consentis

<sup>6</sup> NOEL Richener (2013). Reconstruction et environnement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, Morne-Hôpital ou l'Histoire d'un déni collectif, Groupe URD.

<sup>7</sup> À lire : NOEL Richener (2012) : Reconstruction environnement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince : Cas de Canaan ou la naissance d'un quartier [ex-nihilo], Groupe URD.

afin de renforcer les structures gouvernementales et locales. La redynamisation du Comité interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) et la création de l'UCLBP devait aider à jouer ce rôle de leadership à l'échelle politique et décisionnelle. Un renforcement des mairies était aussi envisagé notamment à travers la mise en place de nouveaux supports, à savoir les Agences Techniques Locales (ATL) et les Centres de Ressources Communautaires (CRC). Ce Projet de renforcement des Collectivités dans les communes les plus affectées a notamment été conduit par des agences onusiennes (ONU-Habitat, PNUD, OIM...), le ministère de l'Intérieur avec les Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH)<sup>8</sup>. Dans une plus large mesure, la gouvernance territoriale a été envisagée par le renforcement de toutes les institutions publiques du pays, chacune dans sa sphère d'action. En ce qui a trait à la construction de logement et des bâtiments publics, le ministère des Travaux publics (TPTC) devait jouer un rôle fondamental. Légalement, il est en effet habilité à faire les analyses techniques avant la validation par la mairie d'un plan de construction. Le ministère de l'Environnement et celui des Collectivités territoriales sont censés jouer un rôle fondamental dans le contrôle et la supervision de l'évolution de l'occupation du territoire. Qu'en est-il réellement ?



*Cas d'un parc de logements de quartier précaire classique de Port-au-Prince (Bristout-Bobin)*

<sup>8</sup> Le *Post Disaster Needs Assessment* (Évaluation des dommages, des pertes et des besoins généraux et sectoriels, 2010) décrit en détails ce besoin de renforcement des capacités de l'État dans toute sa dimension à prendre en charge la Gouvernance territoriale après le séisme.

Le Forum-débat organisé par la Table sectorielle du Logement (TSL) le 19 septembre 2013 devait être un moment clef pour comprendre la stratégie de reconstruction de l'État haïtien, faire un premier bilan des réalisations et de présenter les perspectives. Il devait ainsi informer le public des activités de construction de logement en cours et surtout aborder des thématiques jugées pertinentes dans le contexte actuel (procédures de planification urbaine, prise en compte des personnes à mobilité réduite dans les constructions, etc.). Lors de ces assises, deux des responsables de l'UCLBP ont présenté la vision de cette institution qui, selon eux, doit assurer le respect des normes de l'État en matière de reconstruction. Le représentant désigné des Mairies de Port-au-Prince, Delmas et Pétion-Ville a toutefois exprimé certaines réserves, car la construction des bâtiments publics au centre-ville de Port-au-Prince chapeauté par l'UCLBP se ferait sans concertation avec les municipalités. Compte tenu des questions posées par certains cadres du MICT présents à cette rencontre, il apparaît que ce ministère ne soit pas non plus réellement impliqué dans les projets de construction de logement et d'aménagement de quartier. Ils ont par exemple demandé comment le problème de l'envahissement du Morne-Hôpital allait être corrigé. Et pourtant, c'est le MICT qui est le ministère de Tutelle de l'Organisme de Protection et de Sauvegarde du Morne-Hôpital (OSAMH), censé jouer le rôle d'exécutant pour l'État dans cette zone considérée légalement comme protégée. Le ministère des TPTC et le CIAT ont, de leur côté, présenté la nouvelle procédure de la planification urbaine, mais affirment n'avoir pour le moment aucun levier pour influencer la réalité dans les différents quartiers spontanés et freiner les constructions anarchiques. Les responsables de l'UCLBP présents ont d'ailleurs souhaité l'implication de tous les secteurs (publics et non publics) dans la solution au problème que représentent ces nouveaux quartiers. Cette discussion entre ces différents acteurs au sein de l'État ayant un rôle prépondérant dans la reconstruction montre une certaine confusion et témoigne de la faiblesse du leadership.

Au fond, cette confusion traduit la situation de l'État haïtien qui n'arrive toujours pas à se définir, se positionner et être à la hauteur de la tâche qu'il doit remplir dans ce contexte de reconstruction et de préparation de stratégie de relèvement. Des entretiens avec des cadres dans plusieurs ministères ont permis de comprendre certains

aspects de ce retard dans le contrôle de la reconstruction.

Les institutions de l'État tardent à remplir leur mission. La section de la Planification urbaine du ministère des TPTC n'a toujours pas les cadres nécessaires pour s'occuper de sa fonction très fondamentale ; son service de contrôle des constructions est d'ailleurs quasi dysfonctionnel depuis le séisme. Il n'y a toujours pas une coordination entre les différentes entités dans l'action publique. Le ministère des TPTC ne reçoit pas de demande d'analyse technique des plans d'aménagement provenant des mairies de la région métropolitaine. Croix-des-Bouquets, Carrefour, Gressier n'ont pas envoyé les plans qui leur sont soumis par la population au TPTC pour les évaluations techniques. Le permis de construire est toujours livré dans la plupart de mairies après versement des frais exigés par la mairie sans avis technique. Un responsable technique de la mairie de Port-au-Prince a bien clarifié lors du forum précédemment mentionné que le permis de construction est destiné fondamentalement à pourvoir l'institution municipale en ressources financières.

L'État n'arrive toujours pas à imprimer son autorité auprès de la population en ce qui concerne le contrôle des constructions. Un des responsables de TPTC a affirmé, lors de nos entretiens, qu'il ne laisserait pas ses inspecteurs prendre le risque d'aller s'opposer à une construction dans les quartiers spontanés de Port-au-Prince. « De toute façon, personne n'allait accepter le contrôle du ministère dans ces quartiers. Parfois, les gens font semblant d'accepter le contrôle ou l'interdiction de construire et à notre départ, ils poursuivent leurs travaux sans aucune crainte. À ce moment, on ne peut rien dire, si l'on ne veut pas être poursuivi violemment. L'interdiction des chantiers s'avère une activité périlleuse pour les contrôleurs ». Ces mêmes propos ont aussi été rapportés par des responsables de supervision dans les mairies de Carrefour, Gressier et Croix-des-Bouquets. La plupart des mairies de la zone métropolitaine n'ont pas encore les moyens de superviser, de sanctionner ni d'accompagner la population dans les activités de construction.

Il y a aussi un manque de transparence parmi les différentes institutions des pouvoirs publics. Les projets de construction, lancés par l'État, ont évolué en grande partie dans l'opacité. Même les institutions publiques qui devraient être chargées de leur exécution ou de leur gestion ne sont pas

au courant : tous les responsables de l'État (ayant répondu à nos questions) ont par exemple choisi de ne pas s'exprimer sur le projet du Morne-à-Cabris. Les citoyens, la société civile organisée n'arrivent donc pas à exprimer leurs points de vue sur ces projets. La reconstruction devrait pourtant être considérée comme une entreprise de la société et tous les citoyens, groupes organisés, pouvoirs locaux devraient être en mesure de se prononcer sur les différents projets.

Les travaux de construction ou de reconstruction de logements lancés par l'État ont tout simplement contourné l'EPPLS qui possède des expériences et un ancrage datant de plusieurs décennies dans maints endroits du pays. D'autres institutions comme le ministère des TPTC n'est pas toujours au cœur des travaux de construction de l'État.



*Vaste zone de constructions anarchiques dans le nord de Port-au-Prince (Canaan)*

### **Construction de logement : incohérence par rapport à une vision de la reconstruction**

Après le séisme, il avait été clair qu'il fallait surtout chercher une cohérence dans les actions par rapport à une vision de la reconstruction afin de ne pas reporter les solutions à certains problèmes de développement. Le besoin en logements par exemple devait être résolu en tenant compte du relèvement total, de la problématique urbaine et territoriale et des risques naturels présents dans la région métropolitaine.

## *Logement et relèvement*

En novembre 2011, Ian Davis alors consultant pour l'ONU-Habitat, a fait état, dans une première évaluation du processus de relogement des déplacés du séisme, de quatre scénarii dans la phase de relèvement dans les situations post-catastrophe : 1) absence de relèvement, 2) relèvement incomplet ou inégal, 3) retour à la situation précédant la catastrophe et 4) développement réussi<sup>9</sup>. L'auteur a voulu ainsi placer la question du logement au cœur même de la problématique de reconstruction en général dans la mesure où il l'a utilisée pour illustrer l'idée de développement réussi. L'auteur a bien souligné qu'Haïti doit parvenir au « relèvement total par le développement », au-delà du statu quo dangereux d'avant la catastrophe, et que ce relèvement doit intégrer tous les secteurs clés d'une manière équilibrée dans un cadre stratégique convenu<sup>10</sup>. La reconstruction des logements va donc au-delà de la nécessité de reloger les déplacés pour constituer un facteur et une indication du relèvement qui indique à son tour si Haïti a choisi la voie du développement. Pour le moment, l'on peut noter que le vaste chantier de construction anarchique de logement qui prend du terrain actuellement dans le paysage haïtien ne permet pas de conclure que le processus de la reconstruction a pris la voie du relèvement total.

### *Logement et problématique urbaine et territoriale*

Après le séisme, le président René Garcia Préval, en dépit du fait qu'il a signé un arrêté d'utilité publique entraînant l'extension de Port-au-Prince vers le nord (avec les quartiers de Canaan), avait insisté pour une reconstruction de la ville dans son périmètre d'alors. Au cours d'une réunion avec les habitants du quartier de Fort-National, il a présenté un projet de réaménagement ambitieux pour ce quartier et insisté pour que ce soit des projets d'envergure (du même type que celui du Fort-National) qui puissent être retenus dans la reconstruction de Port-au-Prince : « Vous devez m'appuyer dans ce projet. Il faut dire d'une seule voix aux bailleurs que ce sont ces genres de projets que nous voulons »<sup>11</sup>. Ces propos

<sup>9</sup> Quelle vision de l'avenir pour l'hébergement en abris et le logement en Haïti ? Brèves observations sur l'état d'avancement de la reconstruction en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

<sup>10</sup> Version de synthèse p. 5.

<sup>11</sup> Vidéo authentifiée disponible sur Youtube, <http://www.youtube.com/watch?v=Sa-bUsWCLag>, regardée le 20 septembre 2013.

traduisent une vision inspirée de la reconstruction et du développement territorial et urbain. Ils sous-entendaient qu'il ne suffisait pas de se limiter à de petits projets à vocation palliative ou sans grands impacts sur la ville ou peu durables. Il sous-tendait aussi l'idée, en construisant des logements, de refaire l'image de la ville qui est parsemée de quartiers précaires. Et aussi, plus fortement, le relogement des populations sur le site même de la ville se basait sur des considérations d'ordre géographique. En effet, la région métropolitaine de Port-au-Prince se situe entre la mer à l'ouest et deux chaînes de montagnes (Trou-d'Eau au nord et la selle au sud) et ses contours sont constitués de zones à écosystèmes fragiles : donc au potentiel d'extension très réduite. À noter que les modèles démographiques les moins alarmistes la multiplication par deux de la population dans 30 ans au plus. En ce sens, le choix des types d'habitation est décisif. Déjà, avant même le séisme nombre de personnes averties encourageaient la construction en hauteur. Dans la lignée de la vision du Président Préval ou celle formulée au départ, l'abandon du projet de Fort-National l'appropriation et du Projet de Morne-à-Cabris paraît irrégulière. Il est clair que la construction de logements de manière anarchique ou par l'État hors du périmètre de la ville devrait pas être tolérée.

### *Logement et risques naturels*

Les risques naturels, sont parmi les problèmes les plus abordés par le gouvernement haïtien. Cette année, un important projet de cartographie de la typologie et de l'état des sols, dit micro-zonage, a été réalisé dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Dans le cadre du projet seize quartiers/six camps dit 16/6, de nombreux efforts ont été effectués pour prendre en compte la question des risques naturels (séisme, glissement de terrain, inondation, etc.) dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. La formation de nombreux ingénieurs, architectes et maçons sont de nature à encourager des constructions de meilleure qualité. Toutefois, à l'heure actuelle il est difficile de dire que la population vit dans des conditions plus sécuritaires qu'avant le séisme ; ni que les risques naturels sont mieux pris en compte dans les constructions hors-contrôle. L'État n'a pas non plus le contrôle, l'autorité sur la plupart des actions de construction et de reconstruction ; les mesures de précaution ne sont pas appliquées. Les vastes zones du nord et du sud de Port-au-Prince envahies par les populations en sont les preuves.

## Conclusion

L'auto-construction est le pilier de la politique de l'État en matière de logement depuis le séisme du 12 janvier 2010. Les qualificatifs « assistée » ajoutés par l'UCLBP et « supervisée » par la Mairie de Port-au-Prince expriment manifestement l'idée de l'accompagnement rapproché et soutenu des familles haïtiennes qui s'impliquent dans la réponse au problème du logement. La possibilité de l'intensification de la bidonvilisation a aussi été évoquée dès le lendemain du séisme par l'État lui-même. Les différentes mesures visant le renforcement institutionnel (du local au gouvernemental) a certainement constitué la base de cette anticipation de la part des responsables de l'État. Toutefois, les constats relatés dans ce texte concluent que les familles, notamment dans les zones nouvellement occupées, sont seules à construire leur logement, en dehors de tout cadre préétabli, tout suivi et toute aide de la part des pouvoirs publics. La reconstruction de logement est majoritairement incontrôlée. S'agit-il d'un échec de la stratégie appliquée pour atteindre les objectifs fixés par l'État ? Ou, du moins, cette stratégie doit-elle prendre du temps pour donner des résultats satisfaisants ?

À ces questions, on n'est pas capable de répondre de manière drastique : le moment d'une évaluation définitive n'est peut-être pas arrivé. Cependant, la principale leçon à retenir pour le moment, notre coup-d'œil à mi-parcours ici l'atteste : c'est qu'il faut porter plus d'attention aux choix et maintenir la poursuite des objectifs fixés au départ. Un retour continu sur ces objectifs évitera, toute velléité d'opter pour des réponses partielles et inappropriées au problème de logement. Cette velléité peut être à la base d'autres problèmes qui compliqueront davantage le grand chantier du développement urbain auquel Haïti doit s'attaquer. D'ailleurs, si tous ces efforts ont été lancés par les populations, c'est que le problème n'est pas tant les moyens financiers pour les constructions, mais de préférence l'encadrement à mettre en place pour faciliter la reconstruction de manière cohérente à la vision à poursuivre. L'intelligence et la sérénité sont donc les attitudes indispensables à garder.

---

## • La détérioration de l'environnement en Haïti au regard de la gouvernance

**Richener Noel, août 2013**

*Haïti fait face depuis plusieurs décennies à une importante dégradation environnementale caractérisée par l'occupation anarchique de certains espaces à risques, l'apparition spontanée de nouveaux quartiers, la mauvaise gestion des déchets et la prolifération des constructions en dehors de tout cadre légal ou institutionnel. Il existe pourtant un ensemble d'instances et de lois établies dont le but est de protéger le cadre physique dans lequel évoluent les populations haïtiennes. Ces efforts d'institutionnalisation ne semblent toutefois pas intégrés dans des logiques de résultats et d'efficacité qui viseraient à freiner le processus de déboisement généralisé, de destruction des bassins versants et d'érosion. Cette mauvaise gestion de l'environnement est ici expliquée par une absence de politique environnementale élaborée, de mécanismes d'entente, de facilitation et d'intervention des différentes institutions du secteur environnemental.*

### Détérioration environnementale en Haïti

La détérioration de l'environnement en Haïti n'est plus à démontrer : le pays est dans un état dit de vulnérabilité permanente, lié aux risques d'inondation, de glissement de terrain, de pollution, d'érosion, etc.<sup>12</sup>

En milieu rural, le déboisement, le morcellement des terres, les mauvaises pratiques de cultures, l'érosion et la dégradation des bassins versants sont inquiétants. En 2012, la couverture végétale du territoire s'est réduite à environ 2% (environ 15% si l'on tient compte des cultures arborées)<sup>13</sup>. La dégradation des bassins versants, liée au déboisement, est sans doute la cause principale des inondations qui provoquent de nombreux dégâts (matériels et humains) lors de fortes

---

<sup>12</sup> Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), 2009.

<sup>13</sup> Bellande Alex (2009). « Impact socioéconomique de la dégradation des terres en Haïti » - Commission économique des Nations-Unies pour l'Amérique Latine et la Caraïbes (CEPAL 2009).



précipitations<sup>14</sup>. Rappelons que le pays est formé d'un relief montagneux à plus de 80% avec des pentes allant de faibles à fortes, des vallons et des plaines côtières facilement inondables, comme le démontrent les bilans des différentes catastrophes naturelles ayant frappé ces zones durant la dernière décennie. En 2004, lors d'importantes pluies torrentielles, on a dénombré plusieurs milliers de morts et disparus dans les sections communales de Mapou, Belle-Anse, Bodarie (Sud-est) et Fonds-Verrettes (Ouest). Des dégâts d'une même ampleur ont été enregistrés en 2008 dans l'Artibonite, l'ouest et le sud, après le passage d'une succession de cyclones. Les fortes averses enregistrées en octobre 2012 lors du passage du cyclone Sandy ont également affecté l'économie rurale (notamment l'agriculture et l'élevage), et par conséquent les niveaux de vie des populations paysannes.

En ce qui concerne la gestion de l'espace urbain, la situation est aussi jugée insoutenable et difficile. Depuis les années 60, dès le début de la migration interne massive et de la croissance de la population, les villes se sont développées en dehors de leur cadre historique, prenant la forme d'un envahissement incontrôlé vers les périphéries, le bidonville devenant le principal mode d'habiter l'espace. L'expansion des villes s'est ainsi réalisée sans un réel plan d'aménagement : les nouveaux quartiers s'étalent et se densifient généralement sans une juste jonction avec les cadres urbains préalables, ce qui augmente l'exclusion urbaine (en matière de distribution des services), la dégradation environnementale (avec la destruction des cadres physiques) et maintient la ville dans un état de sous-développement avéré.

Le pays supporte difficilement la « transition urbaine » enclenchée depuis la deuxième partie du XXe siècle<sup>15</sup>. Le processus d'urbanisation demeure un important défi et la ville à l'haïtienne ne s'offre pas les moyens d'une transition structurée de petite ville « traditionnelle » à grand agrégat urbain. Toutes les principales villes ou presque (Saint-Marc, Cap-Haïtien, Gonaïves, Cayes, Léogâne, etc.) ont, au moins une fois au cours de cette dernière décennie, connu une inondation engendrant beaucoup de pertes humaines et d'importants dégâts matériels.

<sup>14</sup> Agence Américaine pour le Développement international (USAID 2006). Vulnérabilités environnementales en Haïti : conclusions et recommandations.

<sup>15</sup> À lire : Holly Gérald et al (1999). Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince, Commission pour la commémoration de la ville de Port-au-Prince. Goulet Jean, (2011). « Le défi urbain en Haïti ». Dans « Le défi haïtien : Économie, dynamique sociopolitique et migration ».

En outre, il existe depuis ces cinquante dernières années une corrélation étroite entre la situation socioéconomique et politique, et la détérioration de l'environnement dans le pays.

Le régime des Duvalier (1957-1986) était une dictature jugée « totalitaire », et peu progressiste. Pour les besoins de sa perpétuation, l'Etat a imposé un certain contrôle répressif sur tout le territoire, notamment par la présence des tontons-macoutes (milice de plusieurs centaines de milliers d'hommes) alors que, sur le plan socioéconomique, la situation s'est caractérisée par une décroissance économique incontestable qui a favorisé une extension de la pauvreté et une dégradation des conditions de vie de la population. Le désenchantement de la paysannerie se traduit alors par l'exode rural. En raison du manque de capacité d'accueil des villes, l'esquisse des grands bidonvilles actuels est amorcée sous ce pouvoir. Après la chute de la dictature (1986), l'instabilité politique marquée par des coups d'Etat successifs a eu pour conséquences l'accentuation du déclin économique et la non-continuité des politiques et actions publiques. Cette situation a par ailleurs contribué au retrait des institutions publiques du contrôle et de la gouvernance territoriale.

Au niveau des instances publiques même, on constate souvent un manque d'entente dans l'action publique, et les Collectivités ont tendance à être négligées. Les problèmes de gouvernance sont amplifiés par la corruption qui rend les institutions incapables de répondre aux besoins de la population. En 2012, Haïti est ainsi classé parmi les pays dont les indices de corruption sont les plus élevés au monde<sup>16</sup>.

Le processus de dégradation environnementale est donc lié au contexte sociopolitique fragilisant l'État.

D'autres aspects liés à l'environnement non pris en compte dans ce papier (comme, par exemple, l'assainissement ou la gestion des ressources naturelles) ne démentent pas les affirmations évoquant la difficile situation environnementale d'Haïti. L'urgence d'agir vite et bien est d'ailleurs continuellement évoquée depuis les années 60.

## **Éléments de la législation haïtienne relative à l'environnement**

Le droit environnemental haïtien est très riche et traite d'un éventail d'aspects tels que la protection des sols et des arbres, la pollution, les bâtis, les nuisances, les ressources naturelles,

<sup>16</sup> <http://cpi.transparency.org/cpi2012/results/>

l'aménagement du territoire, etc. La plupart des règles environnementales ont été émises dans le courant du XXe siècle, surtout à partir des années 60.

L'agronome Jean André Victor a recensé plus d'une centaine de lois, décrets-lois, décrets et arrêtés promulgués jusqu'en 1995 qui abordent tous les domaines de l'environnement. Le Collectif Haïtien pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable (COHPEDA) a fait état en 1998 d'une compilation de deux cents textes de lois haïtiennes sur l'environnement. L'Index Chronologique de la Législation Haïtienne (1804-2000), publié en 2002 par le ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), affiche aussi sous la rubrique « Droit de l'Environnement » une liste de plus de 140 législations sur le sujet.

Dans la législation récente, le Décret portant sur la gestion de l'Environnement et la Régulation de la conduite des Citoyens et Citoyennes pour le Développement Durable (2006) apporte une grande nouveauté en responsabilisant l'État, les collectivités locales, la société civile et les citoyens dans la protection de l'environnement. Il fait de la lutte pour la préservation et la restauration de l'environnement une responsabilité partagée qui incombe à toutes les autorités et institutions nationales, régionales, municipales et locales. L'environnement est conçu comme un patrimoine national dont la préservation est essentielle pour la survie du pays.

### **Mise en place institutionnelle de la gestion environnementale**

Nombre d'institutions sont engagées dans le domaine de l'environnement. Le ministère de l'Environnement, créé en 1995, a pour principales missions de : réduire la vulnérabilité environnementale ; accroître la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques externes affectant l'environnement ; améliorer les conditions de l'habitat, de l'hygiène et de la sécurité de la population ; formuler et faire appliquer la loi environnementale ; orienter les politiques publiques en matière de gestion de l'environnement. D'autres ministères comme ceux des Travaux publics, Transports et Communications ; de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural ; de la Santé publique et de la population ; et

de la Planification ont ensuite des rôles connexes à l'environnement. Sont définis dans leurs lois organiques des rôles ou des instances, subordonnées ou sous tutelles, liés de loin ou de près, directement ou indirectement, à la protection de l'environnement.

À une autre échelle, des institutions de portée nationale, régionale ou locale, dépendant de ces ministères, ont des activités se référant directement ou indirectement à l'environnement. C'est le cas de l'Organisme de surveillance et d'Aménagement du Morne-Hôpital, de portée locale, qui est chargé de réhabiliter l'environnement spécifique restreint du Morne-Hôpital (OSAMH), de l'Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA) à portée plus régionale ou encore du Service d'hygiène publique, davantage national.

A un autre niveau encore, on trouve les Collectivités (Mairies et Conseils d'Administration des Section Communales – CASEC) qui légalement devraient jouer un rôle de proximité et de gestion quotidienne vis à vis de l'environnement. Elles disposent légalement d'un pouvoir étendu en matière de prise en charge territoriale, urbaine et environnementale.

### **Quid de l'application des dispositions légales ?**

Force est pourtant de constater que les lois relatives à la protection de l'environnement ne sont pas appliquées et n'ont pas été intégrées dans un cadre opérationnel. La prise en charge du territoire n'est pas acquise en dépit des risques identifiés par les autorités elles-mêmes<sup>17</sup>. L'État milite par exemple sans grande performance pour la protection de certaines aires protégées, mais sur le plan général, la coupe abusive d'arbres n'est ni réprimée ni encadrée. Par ailleurs, aucune structure n'assure le contrôle de la pêche et de la chasse sur l'ensemble du territoire national.

De même, les institutions prévues par la loi sont soit inexistantes, soit dysfonctionnelles. L'échec constaté quant à l'application des lois s'explique par un concours de facteurs d'ordre institutionnel, politique et administratif. Nous évoquerons ici : le manque d'organisation/l'absence de coordination, l'incapacité d'action et l'inexistence d'une

<sup>17</sup> Sur l'exploitation des carrières par exemple lire : Bureau des Mines et de l'Énergie (BME) (1998). Les carrières de sable: richesse ou plaie ? La problématique de l'exploitation des carrières dans le département de l'Ouest. Dans Holly et al (op. cit.).

politique nationale efficace en matière d'environnement.

#### *Manque d'organisation/absence de coordination*

En parlant de l'inapplication des règles environnementales instituées par l'État, Holly<sup>18</sup> illustre une situation de manque d'organisation qui fait obstacle à toute harmonisation dans les actions publiques. Pour lui, l'absence de coordination entre les différentes institutions, le chevauchement des mandats et leur imprécision ne favorisent pas une politique basée sur des résultats. Plusieurs institutions s'occupent d'un même objet, mais sans aucune coordination entre elles. Ce problème est très répandu, notamment lorsque les activités des collectivités rejoignent celles du gouvernement du fait d'une mauvaise répartition des rôles entre ces deux entités des pouvoirs publics. Il se pose aussi quand des institutions du gouvernement travaillent sur un même terrain, comme c'est le cas actuellement dans la situation du Morne-Hôpital. Cet espace surplombant la capitale haïtienne se dégrade en raison de l'envahissement non contrôlé des populations. Les lois protégeant le site n'ont en effet pas permis une bonne organisation des actions de l'État et des Collectivités. L'OSAMH, qui devrait être légalement le bras technique de l'État, n'est pas encadré. Placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, il ne reçoit pas l'aide du ministère de l'Environnement pour accomplir sa mission, qui lance ses propres actions. L'absence d'entente entre les différents ministères et les Collectivités sur ce territoire explique, en partie, pourquoi la forte impression de mobilisation de l'État, à travers les lois et la mise en place institutionnelle, ne permet pas de stopper la détérioration environnementale.

L'opinion publique nationale dénonce parfois la création de certaines instances dans l'unique but d'en affaiblir une autre et de transférer certaines ressources sous la responsabilité d'une influence de l'État. Ce problème est souvent évoqué dans le cas du Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides (SMCRS) qui est légalement une instance inter-municipale s'occupant du ramassage d'ordures tandis que les mairies gèrent le balayage, l'empilement et les poubelles. Dans la réalité, le SMCRS est une entité du gouvernement central recueillant l'essentiel du budget de l'État dédié à ce secteur, au détriment des mairies qui en sortent affaiblies. Il déborde

parfois de son champ d'action et se substitue à celles-ci.

Régulièrement, les différentes institutions ne se complètent donc pas.

#### *Incapacité d'action des institutions de l'État s'occupant de l'environnement*

La plupart des institutions de l'administration publique haïtienne ne sont pas insérées dans une dynamique de rationalisation de l'action publique, ce qui est le cas du secteur de l'environnement. Elles n'ont en effet pas les moyens humains, financiers et la couverture politique pour atteindre les objectifs qui leur sont assignés, et ne produisent pas les impacts escomptés. Elles paraissent fonctionnelles, dans la mesure où leurs budgets de fonctionnement sont assignés, mais ne remplissent pas normalement leurs fonctions sur le terrain. Leurs budgets ne sont pas toujours accordés en fonction des priorités, des moyens disponibles ou des objectifs poursuivis. Elles sont devenues généralement des bureaucraties improductives. C'est notamment le cas de l'Office National du Cadastre (ONACA) qui fonctionne depuis plusieurs décennies sans aucune visibilité et de l'Institut National de Réforme Agraire (INARA). La seule forme d'action de la plupart de ces institutions est la réalisation, et ce de manière ponctuelle et éparse, de projets (financés par des bailleurs internationaux ou le budget d'investissement de l'État) dont les financements ne sont que des opportunités. Ce mode d'action et d'investissement par projet ne leur permet pas d'être présentes en permanence sur le terrain, ni d'innover. L'OSAMH, par exemple, ne reçoit pas de fonds du budget d'investissement de l'État depuis plus de deux ans et est, de fait, quasi-dysfonctionnel. L'inaction, de ce fait, de ces institutions explique en grande partie l'abandon du territoire : elles ne font que gérer leurs propres fonctionnements.

#### *Inexistence d'une politique nationale (opérationnelle) en matière d'environnement*

L'absence de politique environnementale est manifeste quand l'État n'arrive pas à intégrer les actions des institutions publiques ou non-publiques dans une dynamique commune de réponse au problème environnemental. C'est peut-être cet état de fait qui a justifié le décret de 2006 mentionné ici. Il devait favoriser la définition d'une action publique et nationale unifiée dans la protection de l'environnement qui

<sup>18</sup> Op. cit.

impliquerait les actions des citoyens et des institutions publiques et non-publiques.

Le problème est que ce décret n'est pas exécuté.

Seules trois instances sont en cours de création :

- l'Observatoire de l'Environnement et des Vulnérabilités installé en 2008, mais dont la loi organique n'a pas encore été votée, et dont l'existence reste sans impacts importants pour le moment ;

- le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), correspondant au COTIME prévu dans le décret de 2006. En revanche, aucunes des considérations justifiant ce décret ne semblent formulées dans le document juridique fondant ce comité, ce qui montre qu'il s'agit d'un projet à part, bien que placé dans la lignée du décret ;

- l'Agence nationale des Aires protégées, qui est sur le point de s'implanter.

Les différentes institutions mises en place répondent donc davantage à des besoins ponctuels et partiels qu'à des nécessités de solutions globales, définitives et pérennes.

L'absence de suivi et de continuité pousse chaque fois les nouvelles équipes dirigeantes à repartir du point de départ, en faisant fi de ce qui a été initié, ou à faire des concessions en assouplissant les règles, plutôt que de les appliquer. Cette tendance est constatée dans le cas du Morne-Hôpital<sup>19</sup>. À chaque fois, l'État a dû redéfinir les limites des aires protégées qu'il avait lui-même établies, revenir sur des interdictions par manque de moyens pour faire respecter la loi et faire des concessions sur des décisions vitales. Dans de nombreux cas, les nouvelles lois sont mises en place sans aucune référence aux décisions antérieures, ce qui traduit et décrit une sorte de tâtonnement et de contingence.

## Conclusion

Le leadership de l'État à l'égard de l'environnement passe par le renforcement de l'institution principale dans ce domaine, à savoir le ministère de l'Environnement, qui, avec des instruments élaborés, peut orienter, contrôler, renforcer et sanctionner les actions de chaque acteur. La création d'un nombre important d'instances autonomes avec des organigrammes très complexes est à éviter au profit d'unités techniques placées sous contrôle hiérarchique du

<sup>19</sup> Noel Richener (2012). « Reconstruction et environnement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince : cas du Morne-Hôpital ou l'histoire d'un déni collectif », [http://www.urd.org/IMG/pdf/Groupe\\_URD\\_Rapport\\_Morne\\_Hopital\\_Mars\\_2013-2.pdf](http://www.urd.org/IMG/pdf/Groupe_URD_Rapport_Morne_Hopital_Mars_2013-2.pdf)

ministère de l'Environnement. Ce choix facilitera la prise de décision, diminuera les détours que prennent les flux de communication et renforcera la responsabilité de ce ministère central. Les activités liées à l'environnement des autres ministères devraient aussi être encadrées par le ministère de l'Environnement.

Ce dispositif de gestion environnementale redéfinit la place des pouvoirs locaux. Actuellement, les collectivités locales sont de fait écartées de la gestion de l'environnement. Elles développent une attitude attentiste par rapport à la tendance d'accapareur du pouvoir central qui ambitionne à chaque fois de créer des instances environnementales dépendant directement de lui-même. Ces dernières années, les efforts du gouvernement pour installer des directions départementales n'ont pas permis une gestion de proximité du territoire, mission qui rentre « naturellement » dans le champ des collectivités. Le renforcement de la gouvernance de l'environnement en Haïti passe donc par la réhabilitation des pouvoirs locaux et doit être envisagé sur le plan de l'action, c'est-à-dire dans une démarche qui va du local au national. Il s'agit de partir de l'objet à protéger et gérer, et de l'instance de décision la plus proche, pour arriver ensuite à la bureaucratie nationale. La politique de l'État devrait ainsi favoriser l'instauration de mécanismes de prise de décision par les collectivités locales comme premiers paliers d'intervention environnementale. Cette méthode permettrait aux responsables nationaux d'être les encadreurs et les garants de ceux qui agissent au niveau local. Le contrôle et la gestion de proximité imposent une responsabilisation de l'autorité publique la plus proche.

L'amélioration de l'environnement en Haïti représente un projet très ambitieux qui exige un concours d'actions de tous les secteurs de la société. La gouvernance environnementale abordée ici n'est qu'un des chantiers importants à envisager dans un processus plus global incluant par exemple l'éducation environnementale des citoyens, la responsabilisation des acteurs privés et l'aménagement du territoire.

### *Pour en savoir plus sur le sujet :*

- **Groupe URD**, Etude sur les problématiques de la reconstruction et l'environnement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince : études de cas Canaan, Morne L'Hôpital et Bristout-Bobin, <http://www.urd.org/Reconstruction-et-Environnement>



## Groupe URD

Le Groupe URD (Urgence – Réhabilitation – Développement) est un institut associatif de recherche, d'évaluation, de production méthodologique et de formation travaillant à l'amélioration des pratiques humanitaires en faveur des populations affectées.

Pour en savoir plus :

[www.urd.org](http://www.urd.org)

## Contacts

Pour s'abonner à la lettre de l'Observatoire:

[www.urd.org/haïti](http://www.urd.org/haïti)

Si vous souhaitez proposer des articles :

Contactez Isabelle Fortin

[ifortin@urd.org](mailto:ifortin@urd.org)

## Observatoire Haïti

La Lettre de l'Observatoire Haïti 'Évaluer pour évoluer' vise à partager les résultats d'évaluations et d'études sur des problématiques liées à des interventions d'urgence ou à des programmes de développement.

Nous faisons régulièrement appel à des plumes extérieures et/ou le lien avec d'autres publications. Nous vous invitons donc à nous contacter si vous souhaitez proposer des articles.

Retrouvez sur le site Internet ([www.urd.org/haïti](http://www.urd.org/haïti)) des compléments de lecture et les articles détaillés des auteurs.

Les activités de l'Observatoire Haïti sont soutenues par :

